

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Bois de Chênes devient l'une des plus grandes réserves forestières de plaine en Suisse

L'Etat de Vaud et la commune de Genolier ont signé le 21 avril une convention formalisant la création de la réserve forestière mixte du Bois de Chênes. D'une superficie de 100 hectares, il s'agit d'une des plus grandes réserves forestières de plaine en Suisse. Signée pour une durée de 50 ans, cette convention garantit la préservation d'un patrimoine naturel d'exception tout en le maintenant ouvert au public.

La convention signée formalise la création d'une réserve forestière mixte couvrant une superficie de 100 hectares. La Commune de Genolier en cèdera ensuite la gestion en droit de superficie – pour une durée de 50 ans – à la Fondation du Bois de Chênes. Cette dernière, créée en septembre 2014, regroupe la commune de Genolier, le Conseil régional (RégioNyon), le Canton de Vaud, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et l'Association du Bois de Chênes de Genolier (ABCG).

La création de cette réserve forestière, l'une des plus grandes de Suisse de basse altitude, permet de préserver pour les 50 prochaines années un patrimoine forestier particulièrement riche, composé d'une mosaïque de milieux naturels réunis sur un périmètre restreint. 88 hectares seront conservés sans intervention sylvicole et les 12 restants feront l'objet de traitements ciblés visant à maintenir des écosystèmes de haute valeur et des lisières forestières diversifiées.

La réserve forestière restera ouverte au public et continuera à être l'objet de recherches scientifiques menées par le WSL. En parallèle, la protection dont bénéficie déjà le Bois de Chênes depuis près de 50 ans, par le biais d'un arrêté de classement, sera précisée au travers d'un plan d'affectation cantonal.

La création de cette réserve forestière constitue une pièce maîtresse dans la constitution d'un réseau écologique étendu et efficace. Elle s'inscrit également dans le cadre de la politique forestière vaudoise dont l'un des objectifs est de disposer d'une surface de réserves couvrant 10% de l'aire forestière vaudoise et représentative de la variété des milieux forestiers présents sur le territoire cantonal.

Lausanne, le 21 avril 2015

DTE, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement (DGE), 021 557 86 41 ; Rita Bütler, section biodiversité en forêt, DGE, 079 384 51 76 ; Commune de Genolier, Georges Richard, conseiller municipal, 079 551 18 90